

## 410 Rappel de renvoi « voir » - Nom de collectivité (R)

### Premier indicateur

Type de vedette de nom de collectivité

- 0 Nom inversé
- 1 Nom de lieu
- 2 Nom en ordre direct

### Second indicateur

Non défini

- ∅ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a	Nom de collectivité ou de lieu comme élément de classement (NR)	‡r	Tonalité de la musique (NR)
‡b	Collectivité subordonnée (R)	‡s	Version (R)
‡c	Lieu de réunion (R)	‡t	Titre du document (NR)
‡d	Date de réunion ou de signature du traité (R)	‡v	Subdivision de forme (R)
‡e	Terme de relation (R)	‡w	Sous-zone de contrôle (NR)
‡f	Date du document (NR)		/0 Relation particulière
‡g	Renseignements divers (R)		/1 Restriction de l'utilisation du rappel
‡h	Indication générale du genre de document (NR)		/2 Forme antérieure de la vedette
‡i	Information sur la relation (R)		/3 Affichage du renvoi
‡k	Sous-vedette de forme (R)	‡x	Subdivision générale (R)
‡l	Langue du document (NR)	‡y	Subdivision chronologique (R)
‡m	Médium d'exécution pour la musique (R)	‡z	Subdivision géographique (R)
‡n	Numéro de la partie/section/réunion (R)	‡4	Relation (R)
‡o	Mention d'arrangement pour la musique (NR)	‡5	Institution à laquelle s'applique la zone (R)
‡p	Nom de la partie/section du document (R)	‡6	Liaison (NR)
		‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir de » d'un nom de collectivité. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établie pour produire un rappel de renvoi « voir de » à partir d'un nom de collectivité non utilisé à une vedette établie.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 410 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 110 (Vedette – Nom de collectivité), 510 (Rappel de renvoi « voir aussi » - Nom de collectivité) et 710 (Liaison des vedettes établies - Nom de collectivité).

La section *X10 Noms de collectivités - Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois - Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous-zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (**Relation**) dans la zone 410.

■ EXEMPLES

- 110 1~~b~~†aHonduras.†bOficina de Estudios Territoriales  
 410 1~~b~~†aHonduras.†bEstudios Territoriales, Oficina de
- 110 1~~b~~†aVenezuela.†tReforma del control de cambio no. 2.†lAnglais & espagnol  
 410 1~~b~~†aVenezuela.†tAmendment of exchange agreement no. 2
- 151 ~~b~~†aChinatown (San Francisco, Calif.)  
 410 1~~b~~†aSan Francisco (Calif.).†bChinatown
- 110 2~~b~~†aConföderation Iranischer Studenten (N.U.)  
 410 2~~b~~†aCISNU  
 410 2~~b~~†wnnaa†aConföderation Iranischer Studenten
- 110 2~~b~~†aLherminier (Firme)  
 410 2~~b~~†aPierre Lherminier (Firme)
- 130 ~~b~~0†aLienzo Totomixtlahuaca  
 410 2~~b~~†aCentro de Estudios de Historia de México.†kManuscrit.†sCódice Condumex
- 130 ~~b~~0†aBiology research report  
 410 2~~b~~†aMuseum of Northern Arizona.†tBiology research report